



Contexte tendu

En comité d'Etablissement

Au titre de ses Communications, le représentant de l'employeur a indiqué que le Président de la Mgen avait reçu les organisations syndicales afin de faire un point sur les négociations en cette période de rentrée et de contexte tendu.

Il a également informé de la décision prise par l'Assemblée générale du groupe Istya, le 22 septembre, par un vote à unanime, de retenir l'affiliation de la MCDef à compter du 1 janvier 2012.

Avec la MCDef, le groupe Istya assurera la protection de 6,3 millions de personnes. Le Président du CE a considéré que cela confortait le groupe.

Il a également évoqué l'article paru dans *Le Parisien* sur le montant des réserves : ce « papier » fera certainement l'objet d'un droit de réponse.

Les élus CFDT ont rappelé le positionnement clair de leur confédération sur la taxation des Mutuelles dans une Tribune parue dans *Le Monde* dès le 1er septembre.

François Chérèque, Secrétaire général CFDT, Etienne Caniard, Président de la Fédération nationale de la mutualité française, et Christian Saout, Président du collectif interassociatif sur la santé dénonçaient : *"Taxer les mutuelles, c'est taxer les ménages. Cette mesure est néfaste"*.

 Voir le portail CFDT Mgen sur la taxation des Mutuelles. La CFDT vous invite à signer massivement la pétition sur <http://www.mutualite.fr/petition>

Information sur les modifications intervenues dans la Convention Collective de la Mutualité ou accords applicables au sein de MGEN UNION (Article L. 2262-6 du Code du Travail) sur l'année 2010.

Cet exercice imposé par le Code du travail a permis de revenir sur les modifications intervenues au cours de l'année 2010 : révision des RMAG de 0,5 % en janvier 2011, accord de branche du 24 septembre 2010 sur l'égalité professionnelle, prise en charge employeur de la complémentaire santé Mgen à hauteur de 50%, Accord de méthode sur l'évaluation et la prévention du stress au travail.

Les élus CFDT ont souligné la dimension que prend la prise en charge à 50% de la complémentaire au regard des répercussions possibles de la taxation sur la couverture maladie des salariés. Ils ont salué la communication d'un calendrier de négociations à trois mois qui intègre enfin l'intéressement. En effet, malgré nos demandes réitérées d'année en année, le débat a été maintes fois « reporté », de même que celui relatif à l'égalité professionnelle. Sur ce dernier sujet, nous souhaitons déboucher si les échéances, sur lesquelles nous n'avons eu de cesse d'alerter, le permettent (sanctions des employeurs récalcitrants à compter du 1er janvier). Enfin, nous avons rappelé que nous sommes en attente d'un projet d'accord portant sur la santé au travail afin que les nombreuses déclarations portant sur les intentions d'amélioration des conditions de travail, dont la qualité des relations humaines, trouvent une prochaine concrétisation.

En DP, réponses à nos questions

Circuit des demandes et accords formation professionnelle

Pouvez-vous nous les (re)préciser ? y a-t-il eu des modifications ? y a-t-il un planning pour le recueil des demandes et des délais définis pour la communication des accords ?

En apparence tout est très cadré ; début octobre recueil des besoins et récupération en retour. « *Après un certain temps* », chiffrage et finalisation des arbitrages, mi-décembre réunion de la commission formation, en janvier les directions sont prévenues par mail des accords avec recommandations en direction des équipes pour des conseils auprès du pôle en charge de la formation professionnelle.

Les élus CFDT ont alerté sur des problèmes d'informations ascendantes et descendantes. Avec « le mille-feuille » hiérarchique, un grain de sable dans les rouages et la communication ne parvient pas dans les délais, entraînant son lot de difficultés (dates de formation passées, formations complètes, ...). Nous avons souhaité que des échéances de communication aux salariés concernés soient clairement fixées, que les circuits soient (re)précisés, notamment lorsque le salarié doit prendre contact avec le pôle formation.

Conciliation vie professionnelle / vie familiale et RSE

Des « événements » rythmant la vie familiale, type rentrée des classes, sont-ils pris en compte dans la démarche RSE ? Si non, une réflexion est-elle en cours ?

Nous avons souhaité inscrire cette question afin d'ouvrir le débat. Force est de constater en effet que l'échange sur ce sujet peine à prendre forme. La RSE ne se réduit pas au développement durable, comme nous l'avons rappelé dans différentes instances. Si nous accueillons favorablement les démarches pour la préservation de l'environnement, les salariés sont aussi en attente de l'amélioration promises des relations humaines dans l'entreprise. Celle-ci passe notamment par la prise en compte de leurs difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale / privée exigeant des directives, pourtant simples à mettre en œuvre, à commencer par la disparition des réunions en fin de journée, le jour de la rentrée, au moment des grèves de transport. Faut-il subordonner ces décisions à la conclusion d'un accord ?

La CFDT, une organisation qui vous défend au quotidien

Prochain Comité d'Etablissement le 28 octobre

Prochaine réunion de DP le 27 octobre



Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales), rendez-vous sur :

<http://www.cce-ues-mgen.fr>

ATTENTION : LA CIRCULAIRE TOURISME HIVER A ETE PUBLIEE

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>